

POSITION DE LA SOCIÉTÉ DE L'ARTHRITE SUR LE CANNABIS MÉDICINAL

Projet de loi 157

**Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi
encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de
sécurité routière**

Présenté à :

La Commission de la santé et des services sociaux

La Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique
et aux Saines habitudes de vie

Le 19 janvier 2018

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i>	3
<i>Recommandations</i>	4
<i>Vente et distribution</i>	5
<i>Taxation</i>	6
<i>Éducation du public</i>	6
<i>Recherche</i>	7
<i>Conclusion</i>	9

INTRODUCTION

De plus en plus de patients utilisent le cannabis comme thérapie les aidant à prendre en charge des problèmes de santé divers, comme les crises d'épilepsie, la douleur, l'insomnie, les problèmes neurologiques, la nausée, les vomissements et les effets secondaires de médicaments d'ordonnance. Selon Santé Canada, 65 % des patients autorisés à posséder du cannabis médicinal en 2013 avaient un diagnostic « d'arthrite aiguë ». Ce groupe demeure fortement représenté chez les personnes qui utilisent du cannabis médicinal dans le cadre du règlement actuel.

Le 13 avril 2017, le gouvernement fédéral procédait au dépôt du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. L'entrée en vigueur de cette loi étant prévue pour le 1er juillet 2018, il revient maintenant à chaque province de se pencher sur l'encadrement réglementaire qui régira son application. Le gouvernement du Québec a déposé, le 16 novembre 2017, le projet de loi 157 Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière. Dans ce contexte, nous croyons que la province dispose d'une occasion importante d'aider les milliers de patients qui ont accès au cannabis médicinal en améliorant le régime actuel pour y accéder. Ce régime est censé subsister parallèlement à celui prévu pour le cannabis récréatif – ou non médicinal – après la légalisation de ce dernier.

Notre mémoire souligne certains des défis qui se présentent aux patients dans le contexte des règlements qui régissent actuellement le cannabis médicinal et fournit des recommandations à l'appui de vos efforts pour créer un cadre réglementaire approprié pour le cannabis – cadre qui prioriserait les besoins des patients et y répondrait adéquatement.

RECOMMANDATIONS

- ▼ *Vente et distribution* : La vente au détail du cannabis médicinale devrait relever de la compétence des pharmacies dans la province. Cela permettra d'établir une distinction claire entre le cannabis médicinale et le cannabis à usage récréatif ou non médicinale et aidera à garantir que les patients reçoivent de l'information fiable sur l'usage sécuritaire et efficace du cannabis médicinale, et ce, de professionnels de la santé formés.
- ▼ *Taxation* : Le cannabis médicinale ne devrait pas être assujéti à la taxe de vente ni à aucun autre prélèvement. Cela permettrait de garantir qu'il est traité comme tous les autres produits thérapeutiques destinés à la prise en charge de maladies et n'empêcherait aucunement la province de prélever des taxes sur le cannabis non médicinale.
- ▼ *Éducation du public* : Les patients devraient être renseignés sur la manière d'accéder au cannabis médicinale et disposer d'information fondée sur des données probantes concernant son usage et les formes sous lesquelles il se présente (p. ex., huile, fleurs séchées, capsules).
- ▼ *Recherche* : Il y a un énorme manque de recherches et d'essais cliniques canadiens et québécois adéquatement financés se penchant sur l'utilisation du cannabis médicinale. Cette lacune crée d'importantes barrières à l'accès pour les patients. Un investissement dans la recherche sur le cannabis médicinale est primordial pour mieux aider les personnes qui vivent avec la douleur, l'inflammation et les problèmes de santé mentale associés à la maladie chronique.

Vente et distribution

Une fois autorisés à utiliser du cannabis médicinal par un médecin ou un infirmier praticien, de nombreux patients ont des difficultés persistantes à accéder à un approvisionnement en cannabis médicinal testé, abordable et réglementé. Le système actuel consiste en un patchwork de règlements difficiles à comprendre et à démêler. Les patients disposent aujourd'hui de deux moyens pour obtenir légalement du cannabis médicinal : 1) par commande postale chez un producteur autorisé qui répond à un certain nombre d'exigences relatives à l'innocuité et à l'assurance de la qualité ou 2) en faisant pousser leur propre cannabis de qualité médicale ou en désignant une personne pour le faire pour eux.

Les deux options de distribution actuelles ont leurs avantages et devraient demeurer en place. Toutefois, nous croyons que l'approche provinciale la plus cohérente et la plus adaptée pour répondre aux besoins des patients en serait une qui prévoirait un circuit officiel de vente au détail du cannabis médicinal, réseau qui serait plus facile d'accès et plus commode que le système actuel. Tout circuit de détail officiel devra garantir que les patients ont accès à un approvisionnement en cannabis médicinal réglementé et dont l'innocuité, la puissance et la qualité ont été testées, et ce, du point de production (y compris la transformation et la préparation du cannabis médicinal) à la distribution aux patients. Les patients qui utilisent du cannabis médicinal ont souvent des problèmes de santé complexes. Ils ont besoin de recevoir des conseils sur l'utilisation sécuritaire et efficace de ce traitement d'un professionnel de la santé formé. Aussi recommandons-nous des canaux de distribution et des points de vente distincts pour le cannabis médicinal et le cannabis pour usage personnel afin de prioriser et de combler les besoins actuellement insatisfaits des patients.

Nous croyons que les pharmacies remplissent le mieux cet objectif et que la vente et la distribution du cannabis médicinal dans la province devraient relever de leur compétence. Les raisons pour cela sont nombreuses et importantes, notamment les suivantes :

- ▼ *À titre de professionnels de la santé avertis, les pharmaciens sont en mesure de fournir aux patients le niveau de soutien et l'information nécessaires concernant leurs médicaments, et ce, sur le terrain.*

- ▼ *La distribution en pharmacie augmenterait le potentiel pour une couverture de coûts élargie, rendant ainsi le cannabis médicinal plus abordable pour les patients.*

Taxation

Les patients qui ont accès au cannabis médicinal devraient être traités avec la même constance et la même équité que les autres patients ayant accès à des produits de santé pour les aider à rester en santé et à prendre en charge leurs maladies. Au Québec, les médicaments d'ordonnance ne sont pas assujettis à la TPS. En ce sens, le cannabis prescrit pour des motifs médicaux ne devrait pas, non plus, être assujetti à cette taxe ou à d'autres prélèvements. Cela n'empêcherait pas la province de prélever des taxes sur le cannabis récréatif ou non médicinal et permettrait de marquer clairement la distinction entre le cannabis médicinal et le cannabis utilisé à des fins non médicales.

En outre, les patients ne peuvent pas tirer profit des politiques et programmes existants, y compris les régimes de médicaments privés et publics, pour les aider à couvrir les coûts de leurs médicaments. Dans son travail pour mettre sur pied un nouveau marché réglementé pour le cannabis non médicinal, la province doit tenir compte des préoccupations des patients relatives à l'abordabilité du cannabis médicinal. Un manque d'action à cet égard irait à l'encontre des incitatifs encourageant les patients à chercher un approvisionnement en cannabis médicinal réglementé.

Éducation du public

À mesure que l'accès au cannabis à des fins non médicales s'élargit dans le cadre d'un régime légalisé et réglementé, il sera de plus en plus important d'informer les Québécois sur le cannabis pour qu'ils prennent des décisions éclairées sur son utilisation. Nous reconnaissons la nécessité d'une campagne d'éducation du public sur le cannabis non médicinal. Toutefois, du financement pour l'éducation sur le cannabis médicinal est aussi nécessaire. On peut répondre à ce besoin éducatif en fournissant aux patients de

l'information fondée sur des données probantes au sujet du cannabis médicinal, y compris la forme (p. ex., huile, fleurs séchées, capsules, etc.) et la posologie appropriées, l'interaction avec d'autres éléments du plan de traitement d'un patient et les risques et avantages du cannabis médicinal.

Recherche

Depuis des années, Santé Canada permet aux patients d'accéder à du cannabis médicinal avec l'autorisation d'un médecin, mais il y a encore un manque énorme de recherches et d'essais cliniques canadiens adéquatement financés et se penchant sur son utilisation. Cette situation crée des barrières pour les patients qui souhaitent y accéder puisque de nombreux médecins ont des réticences à prescrire le cannabis médicinal en l'absence de recherches solides évaluées par les pairs. Santé Canada a aussi cité le manque de recherche scientifique et clinique sur le cannabis médicinal comme l'une des principales raisons pourquoi celui-ci n'est pas réglementé en tant que produit thérapeutique¹. Cette lacune a affecté la capacité des patients à accéder au cannabis médicinal dans le cadre de leur régime d'assurance maladie public, privé ou offert par leur employeur.

Alors que les gouvernements à travers le Canada examinent l'encadrement de la légalisation du cannabis non médicinal ou à usage récréatif, le besoin d'investissement en recherche scientifique, clinique et sur les politiques touchant les utilisateurs de cannabis médicinal va en croissant. La nécessité de réaliser davantage de recherche fait l'objet d'une vague de soutien massif, dont fait partie la Dre Cindy Forbes, présidente de l'Association médicale canadienne. Cette dernière a effectivement interpellé « Santé Canada et les organismes de recherche à financer la recherche scientifique nécessaire » afin d'obtenir des données probantes sur le cannabis médicinal².

¹ « [Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales](#) », *Canada Gazette II*, Vol. 146, n° 50, 15 décembre 2012.

² Carly Weeks, « [Medical marijuana: Does research back up claims of therapeutic benefits?](#) », *The Globe and Mail*, 28 juillet 2016.

Des experts et des chercheurs ont relevé plusieurs priorités clés pour la recherche scientifique, clinique, et sur les services de santé et les politiques relativement à l'usage thérapeutique du cannabis médicinal. Ces priorités se sont dégagées de la Table ronde sur la recherche sur le cannabis médicinal, une conversation animée par la Société de l'arthrite en décembre 2015 afin d'harmoniser les priorités en matière de recherche pour aider les personnes qui vivent avec la douleur, l'inflammation et les troubles de santé mentale associés à une maladie chronique³.

À la lumière de ces discussions, nous demandons votre appui, afin que les différents paliers gouvernementaux s'engagent à investir 25 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la recherche sur le cannabis médicinal.

Cette somme devrait répondre aux priorités suivantes en matière de recherche sur le cannabis médicinal.

- ▼ *La recherche fondamentale sur le cannabis médical (8 M\$) :*
 - *Interactions médicamenteuses*
 - *Mécanismes d'action du cannabis sur diverses maladies chroniques*
 - *Interactions entre le cannabis médicinal et le système endocannabinoïde*
 - *Métabolisme du cannabis et distribution systémique*
 - *Identification et essais de divers composés chimiques isolés du cannabis et leur contribution à l'effet d'entourage*

- ▼ *Recherche clinique (12 M\$) :*
 - *Innocuité de l'usage à long terme du cannabis médicinal*
 - *Schémas posologiques efficaces*
 - *Modes d'administration*
 - *Essais d'observation de l'efficacité du cannabis pour diverses maladies*

³ Société de l'arthrite, [Éclairer les zones d'ombre : Rapport sommaire de la Table ronde sur la recherche sur le cannabis médicinal](#), 2016.

- ▼ *Services de santé et politiques (5 M\$)*
 - Répercussions de l'utilisation du cannabis médicinal sur la santé globale de la population
 - Détermination des façons les plus efficaces et équitables d'accéder au cannabis médicinal
 - Pratiques exemplaires pour mieux informer les cliniciens et les patients sur l'utilisation du cannabis médicinal
 - Analyse pharmacoéconomique et coûts-bénéfices de l'utilisation de cannabis médicinal

Nous sommes certains que l'actuelle communauté de chercheurs du Canada est en mesure de réaliser la recherche proposée.

CONCLUSION

La province est devant une occasion importante de s'attaquer aux défis relatifs au cannabis médicinal qui se présentent actuellement aux patients. Le Québec doit approcher le dossier du cannabis médicinal de façon cohérente, équitable et axée sur le patient. La communauté de patients constitue une ressource précieuse pour le gouvernement du Québec dans ses efforts pour élaborer une approche réglementaire du cannabis non médicinal. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de commenter ce processus important et sommes impatients de poursuivre le dialogue sur ces enjeux.